Etablissement public
du Marais poitevin

Compte rendu du comité de pilotage - Natura 2000

du 18 Juin 2018

Confidentiel

Comité de pilotage du 18 Juin 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité

Établissement public du Marais poitevin – 1 rue Richelieu – 85400 LUÇON – Tél. 02 51 56 56 20 – contact@epmp-marais-poitevin.fr

Ordre du jour

_____

- Actualité sur le site Natura 2000
- Présentation de la démarche de réécriture du DOCOB
- Points divers

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN

Comité de pilotage du 18 juin 2018

Compte rendu synthétique

Monsieur Johann Leibreich remercie les participants de leur présence au comité de pilotage Natura 2000 du Marais Poitevin. L'ordre du jour va être modifié suite à des interventions demandées par les collectivités et le monde agricole concernant l'ICHN. Ensuite, l'ordre du jour sera repris comme prévu.

Monsieur Pierre-Guy Perrier précise que cette intervention est importante pour le site du Marais poitevin. Pour mémoire, le classement en zone défavorisée (ZDS) avait été mis en place sur le territoire, la Commission européenne ayant jugé que les zones humides étaient mal traitées. Grâce à ces aides, ces zones ont été restaurées et le Parc a pu récupérer son label. Si aujourd'hui les outils ayant permis de mettre en place la restauration des zones humides sont supprimés, il y a un risque important que les zones humides soient de nouveau traitées comme elles l'étaient avant, à l'époque de la perte du label. La position du Parc est très forte, les communes ne doivent pas voir disparaître les aides à la restauration des zones humides sous risque qu'elles ne soient plus entretenues. Un certain nombre de choses sont à faire, la principale étant de réunir tous les acteurs de manière à faire quelque chose de concerté auprès de l'Europe. La situation est difficile, il faut avoir une action forte, concertée, déterminée de manière à avancer sur ce dossier, vital pour le territoire du marais poitevin.

Monsieur Alain Remaud présente une carte avec les limites du Marais poitevin et les secteurs sortants. Le Parc va être partagé en deux, cette fracture peut remettre en cause l'intégrité du Parc du Marais poitevin, qui vient d'obtenir le renouvellement de son label Grand site de France. Au regard de la mesure qui vient d'être prise, il existe une totale incohérence. 14 communes ont décidé de mener une action directement auprès du Président de la République ; lors d'une audience, il a été confirmé que la carte établie ne serait pas modifiée. Il faut s'organiser, définir un leader (le parc ou un autre) pour faire bloc et mener une action collective, commune et homogène afin de se faire entendre pour peser davantage sur la décision. Le Président du Parc a souligné que la situation n'était peut-être pas figée au niveau de l'Europe, il faut essayer de faire bouger les lignes et retrouver le classement en zones défavorisées.

Monsieur Christian Aimé souligne que de nombreux agriculteurs et éleveurs se demandent comment poursuivre leur profession dans un an, deux ans ou trois ans.

Monsieur Alexis Gelot rappelle que compte tenu de la décision de l'État français d'exclure 14 communes des zones défavorisées simples, situées dans les secteurs de vallée en prairie naturelle humide, 55 exploitations d'élevage de Vendée n'ont plus accès à l'ICHN, l'État les abandonnant à leur sort. La FDSEA et JA de Vendée, la Chambre d'agriculture demandent qu'avant toute procédure de révision du DOCOB Marais poitevin, la fiche d'action n° 1 (maintien et gestion de prairie de marais) soit reconstruite et reconnue par la profession agricole sans ajouter de contraintes supplémentaires, mais avec des soutiens dignes.

Sans réponse, une demande officielle sera faite pour la révision du périmètre Natura 2000 ; il sera également demandé que les 14 communes soient retirées de ce même périmètre. Il n'y aura aucun engagement dans des réunions ni de participation à la révision du DOCOB Natura 2000 tant que la situation, imposée, n'évolue pas. Le travail de Pierre Roussel à travers son plan d'action est clair, les zones les plus fragiles du Marais poitevin que sont les prairies naturelles, dites aujourd'hui sensibles, méritent mieux que l'abandon.

Monsieur Christian Aimé ajoute que la profession agricole et la Chambre d'agriculture ont permis la reconquête du label, mais ont été également partenaires de la construction de l'EPMP, de la gestion de l'eau. L'État ne prend pas en compte les avancées souhaitées par le territoire et qui faisaient consensus avec un travail concret au quotidien. La Région a un poids important pour négocier avec l'Europe, elle est au quotidien en rapport avec l'Europe sur les enveloppes financières. Il faut être vigilant dans les discussions avec l'Europe sur la nouvelle PAC pour retrouver du soutien à l'herbe. Il faut un contrat simple, facile, EAE ou équivalent à la prime à l'herbe, et très rapidement donner de la visibilité aux éleveurs concernés. Il faudrait que le Président de l'EPMP puisse être le porteur de tous ces messages et desiderata.

Monsieur Pierre-Guy Perrier rappelle que le Parc a mené un certain nombre d'actions, le bureau du Parc a donné l'autorisation d'engager un recours juridique au niveau de l'Europe contre les décisions prises récemment. Il faut vraiment faire quelque chose de concerté, peu importe que ce soit le Parc ou la Région, l'un comme l'autre sont d'accord pour porter cette responsabilité. L'important est de vite trouver la façon de se mettre en marche de manière à faire réintégrer les aides pour maintenir les zones humides et la biodiversité. Une réunion, avec Lydie Bernard, le Parc et tous les acteurs, va être fixée rapidement afin d'avoir une relation avec le député européen Michel Dantin, pour que celui-ci puisse aller soutenir au niveau de l'Europe la contestation. Les zones humides ne seront pas abandonnées : la Région, il y a certes 14 communes concernées en Vendée, mais également 12 communes dans les Deux-Sèvres avec deux Régions différentes, il faut donc que les aides régionales soient identiques, pour cela il faut une coordination entre les deux Régions. Les Régions peuvent remonter auprès des autorités de tutelles des volontés fortes du territoire. Il faut que cela monte jusqu'au Premier Ministre et au Président de la République de manière à être entendu. Il faudra sans doute passer par les médias pour sensibiliser les citoyens vis-à-vis de la situation. Le combat à venir sera difficile, mais s'il est coordonné et volontariste, il existe des possibilités d'obtenir un certain nombre de choses. Le Parc est disposé à aller avec force dans le sens de la récupération de ces aides pour les zones humides.

Monsieur Christian Aimé revient sur les MAEC, qui représentent environ 20 000 hectares de contractualisé, depuis 2015 la situation est inextricable. Il n'y a pas eu de logiciel pour enregistrer les dossiers pendant 2 ans, une aide d'avance a été perçue seulement à hauteur de 50 %, de ce fait des éleveurs manquent de trésorerie, la profession agricole doit même aller voir les banques pour aider les agriculteurs à avoir un prêt pour attendre des aides, cette situation ne peut durer. L'ICHN était l'aide qui fonctionnait le moins mal. Si un nouveau contrat doit être construit, il faudra que celui-ci soit simple, applicable facilement avec un logiciel simple et une traçabilité aisée.

Monsieur Fabrice Enon souligne que sur le périmètre Vendée Sèvre Autise, une commune sur trois est impactée par les nouvelles décisions. Une assemblée va être organisée pour prendre une décision commune et définir des démarches communes avec le PNR et la Région.

Monsieur Bruno Lepoivre tient à préciser que la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres s'associe avec la Chambre d'agriculture de Vendée et la profession agricole dans son ensemble.

Monsieur Hugues Des Touches souligne que des communes ont été retirées, d'autres ont été ajoutées. Quelle est la source d'information qui a permis de décliner cette décision ?

Monsieur Johann Leibreich répond par la négative, les données permettant de faire l'ensemble des calculs ne sont pas accessibles.

Monsieur Alain Remaud souligne que les décisions ont été apprises par voie de presse. À la Préfecture, la formule exposée par un agent était incompréhensible.

- **Actualité sur le site Natura 2000**

Monsieur Jean Eudes du Peuty rappelle que la gouvernance du site du Marais poitevin concerne 63 000 hectares, l'État français est responsable devant la Commission européenne de la mise en œuvre des Directives habitats et oiseaux. L'EPMP a été nommé opérateur du site, le Parc Naturel Régional est l'animateur du site, le COPIL (240 membres) ajuste et valide l'ensemble des propositions de l'opérateur et suit la mise en œuvre des actions.

Les MAEC sont un outil qui permet de maintenir des prairies et l'élevage. Sur le territoire, il existe trois types de contrats :

- Des contrats spécifiques pour les éleveurs sur le Marais poitevin avec une indemnité à l'hectare ; contrat pour 5 ans souscrit par les éleveurs.
- Des contrats Natura 2000 en dehors de la surface agricole utile souscrits par des collectivités ou des privés qui mènent des actions pour la préservation de l'habitat ou de la biodiversité. L'animation et le suivi sont assurés par le Parc.
- Les chartes Natura 2000 avec un engagement non rémunéré souvent portées par des particuliers ou des collectivités.

Les trois types de contrats sur la zone humide ouvrent droit à une exonération fiscale. La demande d'exonération doit être déposée avant le 31 décembre auprès des services des impôts.

Les MAEC sont des contrats de 5 ans, leur périmètre est la zone humide. Les objectifs sont de préserver les prairies naturelles et d'aider les éleveurs à surmonter certaines contraintes techniques afin de maintenir de l'élevage extensif. L'opérateur est l'EPMP, un PAEC 2015-2020 a été établi, il est homogène sur les deux Régions (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine). L'animation se fait avec deux structures, le Parc pour tout ce qui est diagnostic environnemental, les trois Chambres d'agriculture pour le diagnostic agricole.

Bilan estimatif des contractualisations 2018 : Les contrats MAET arrivant à échéance représentent une surface de 793 hectares. A ce jour les demandes 2018 de contractualisation sont de 700 hectares soit une petite baisse. De 2015 à 2018, le total expertisé est de 24 241 hectares, soit une perte de 2 600 hectares comparé à 2013. Pour les MAEC2015, sur les 21 726 hectares expertisés, 19 100 hectares ont été payés. Il reste quelques dossiers en cours d'examen. La perte est en partie due aux difficultés de paiement et à la révision des différents outils.

Une mesure particulière a été mise en place sur le Marais poitevin en 2018, il s'agit de l'entretien de fossés, mesure expérimentale destinée à améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau, mais avec également des effets biologiques. Cette mesure est destinée aux éleveurs ayant déjà contractualisé des MAEC. L'objectif est de 70 kilomètres en 2018. L'indemnisation est de 0,64 centime par an et par mètre linéaire ; 32 hectares ont été souscrits sur 4 territoires.

Pour 2019, dernière année de contractualisation du PAEC, l'animation des mesures se poursuit avec les mêmes partenaires ; on espère recruter de nouvelles parcelles et de nouveaux agriculteurs, eu égard au déficit par rapport à 2013. L'expérimentation de la mesure fossé va être poursuivie (sous réserve de validation du PAEC 2019).

Ensuite, il faudra commencer à construire le projet agroenvironnemental 2020 sur 5 ans. Pour cela, il faudra impérativement faire un bilan sur les territoires.

Madame Odile Cardot fait un point sur l'actualité des contrats Natura 2000. Il existe deux types de contrats en marge des mesures agroenvironnementales : les contrats hors SAU et les contrats Natura 2000. En 2017, il y a eu deux chartes signées : Triaize pour 21 hectares et 11 hectares pour Champagné-les-Marais. Concernant le bilan des contrats signés lors de l'application du premier document d'objectif, on a accompagné 21 contrats pour un montant total de 700 000 euros ; à chaque fois les porteurs des contrats bénéficient d'un remboursement de 100 % de la part de l'État. En 2017, un contrat a été signé sur La Faute-sur-Mer, c'est la deuxième fois que ce contrat est engagé, il encourage la commune à procéder au ramassage manuel des déchets sur la plage et non plus avec des machines : ce procédé est très positif pour maintenir le dépôt de végétaux naturels, cela permet à toute une faune de s'installer.

Concernant l'évaluation des incidences Natura 2000, les projets soumis à évaluation sont mentionnés sur des listes nationales et départementales disponibles sur les sites internet des préfectures, et sur le site Natura 2000 du Marais poitevin. Pour chaque projet, il existe un formulaire simplifié, et l'EPMP est à la disposition de chaque porteur de projet pour l'accompagner dans ses démarches. Les porteurs de projet bénéficient d'un appui technique et juridique de la part des DDT et du PNR. Il faut compter un accompagnement de deux ou trois dossiers par semaine.

Monsieur Alain Texier présente les actions engagées dans le cadre du programme Life. Le Marais poitevin bénéficie d'un programme européen sur 2016-2020 de 2 300 000 € centré sur la partie littorale de la zone humide. Il vise notamment à restaurer et valoriser les habitats d'intérêt communautaire que sont les vasières, les prés salés et les milieux dunaires. Ce programme est financé par l'Europe, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC-Biodiversité.

Ces projets visent notamment la restauration de la vasière par l'enlèvement de crassats en baie de l'Aiguillon, la restauration de milieux sur la Prée Mizottière et des aménagements sur la pointe de

l'Aiguillon. Il existe également tout un volet études porté par la réserve naturelle sur la qualité de l'eau dans la baie, le déplacement des canards dans la baie, leur utilisation et leurs déplacements sur le Marais poitevin. Ce projet est porté par le PNR, la LPO et l'ONCFS. De nombreuses actions ont été engagées cette année.

Le Marais poitevin a la chance de disposer d'un observatoire du patrimoine naturel, l'ensemble des structures environnementales participent à cet outil qui permet fédérer et coordonner les inventaires à l'échelle du marais. Cela permet d'animer un réseau d'acteurs, de diffuser l'information et de valoriser les résultats auprès de l'ensemble des organismes du Marais poitevin, une journée annuelle étant organisée avec environ 140 participants et 60 structures qui viennent partager l'information. L'ensemble des résultats est également utilisé dans les documents d'urbanisme du Marais poitevin, cela sert pour les communes, les porteurs de projets, les syndicats mixtes ou autres ayant besoin d'information sur le territoire. Un travail est fait pour l'éducation à l'environnement avec la réédition pour le grand public de 19 fiches nature présentant les principaux groupes d'espèces ou d'habitats.

Monsieur Jean Eudes du Peuty explique que la nouvelle cartographie Natura 2000 est basée sur le croisement de relevés phytosociologiques et de données satellitaires. Le travail produit a été important, des vérifications ont été faites, la cartographie est quasiment finalisée, elle est élaborée en partenariat avec le Parc. Elle doit faire l'objet d'une validation par le CSRPN Nouvelle-Aquitaine puis par le COPIL Natura 2000 à l'automne 2018. Le projet de cartographie 2014 actualisée est présenté. La carte initiale avait été établie entre 2001 et 2005, elle n'avait pas bougé pendant plus de 10 ans ; l'objectif est de disposer d'une cartographie évolutive et de l'actualiser régulièrement. Une harmonisation avec les référentiels des conservatoires botaniques nationaux est en cours et le catalogue des habitats est en cours d'actualisation, pour une cartographie dynamique. Les évolutions de l'occupation des sols est également prise en compte. Toutes ces données seront mises à disposition du grand public.

Concernant le projet Ramsar, l'engagement de la démarche est inscrit dans la charte du PNR, le pilotage est exercé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le Parc sur l'ensemble du territoire. Toutes les modalités sont décrites dans la circulaire du 29 décembre 2009.

Monsieur Dominique Giret précise que la procédure pour la labellisation Ramsar est encadrée par cette circulaire. Une question importante concerne le périmètre du futur site ; la circulaire prévoit trois options :

- Le périmètre est calé sur un site existant comme une réserve naturelle ou un site Natura 2000, le document d'objectif ou le plan de gestion faisant office de plan de gestion du site Ramsar.
- On apporte des compléments et des améliorations à ce périmètre, qui reste proche du site existant (réserve naturelle ou site Natura 2000), le plan de gestion du site faisant là aussi office de plan de gestion du site Ramsar.
- Le périmètre est différent, dans ce cas-là il faut élaborer un plan de gestion spécifique à l'échelle du nouveau territoire.

Un comité de suivi aura la responsabilité de valider le formulaire d'inscription, de discuter de la gouvernance et du plan de gestion sur lequel s'appuyer en fonction de l'option choisie et et de définir comment partager ce projet d'inscription du Marais poitevin sur la liste Ramsar avec les acteurs du

territoire. Il est proposé que le comité de suivi soit restreint, le plus représentatif possible du comité de pilotage Natura 2000 avec un représentant du Parc, un représentant du conseil scientifique du Parc, le référent Ramsar de la DREAL, un représentant de l'EPMP, un représentant de chaque communauté de communes, deux représentants des APNE, un représentant de la réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, deux représentants des Chambres d'agriculture, un représentant des espaces naturels sensibles, un représentant des structures de gestion hydraulique, et un représentant de l'Agence française pour la biodiversité.

Monsieur Fabrice Enon souligne que les EPCI sont regroupés en syndicats mixtes, et propose d'ajouter les quatre syndicats mixtes, car cela les concerne directement, étant des structures GEMAPI, et leurs activités étant indissociables de la gestion de la zone humide.

Monsieur Dominique Giret précise que c'est la raison pour laquelle il était proposé dans ce comité de suivi de mettre un représentant des communautés de communes et d'agglomération qui ont la compétence GEMAPI aujourd'hui. Parfois elle est déléguée au syndicat mixte, mais pas toujours. L'idée d'ajouter un représentant des syndicats mixtes est notée.

Monsieur Jean Eudes du Peuty demande aux membres du COPIL si la démarche présentée leur convient. En l'absence d'opposition, la démarche est validée.

Monsieur Dominique Giret précise qu'un premier comité sera probablement organisé dès septembre pour enclencher la démarche labellisation Ramsar.

Monsieur Jean-Pierre Guéret revient sur le bilan des MAEC afin de connaître la part liée au plafonnement de la mesure. De plus, concernant le futur dispositif MAE, il est grand temps de dresser le projet souhaité sur le Marais poitevin afin de l'anticiper.

Monsieur Jean Eudes du Peuty ne connaît pas la surface exacte, les bilans n'étant pas terminés, cela doit être de l'ordre de quelques centaines d'hectares concernés. Au sujet du bilan et de la réécriture du PAEC, il faut en effet commencer rapidement.

Monsieur Christian Aimé ajoute qu'il faut voir s'il y aura des financements pour les MAEC sur 20 000 hectares. Il faut des contrats simples, lisibles. Il faut également voir comment se déroulera le dossier PAC, y compris le premier pilier.

Monsieur Jean Eudes du Peuty précise qu'il n'est pas possible d'attendre d'avoir toutes les informations pour commencer, il faut travailler en amont et ensemble, il y aura ensuite un calage par rapport aux contraintes et possibilités offertes. Il est important déjà d'établir un bilan pour faire la démonstration que des choses intéressantes ont été réalisées sur le territoire. Après il faut voir ce qu'il peut être construit en prenant en compte les contraintes connues à ce jour.

Monsieur Christian Aimé est d'accord pour dire que le contrat doit être construit le plus rapidement possible. Il ne faudrait pas avoir que du niveau 3 et aucun financement pour les niveaux 1 et 2. Il faut démarrer par l'essentiel de ce qui fait la vitalité d'une exploitation agricole et d'élevage. Il faut sauver les exploitations agricoles et renforcer le niveau 3 si besoin.

Monsieur Jean Eudes du Peuty rappelle que la position de l'EPMP est bien de maintenir les 3 niveaux dans le futur projet.

Un intervenant souligne que même s'il est important de parler de l'avenir, il ne faut pas oublier le présent. Il n'y a toujours pas de paiement des MAEC 2016 ni 2017.

Monsieur Jean Eudes du Peuty (01 :13 :19) répond que la réponse ne peut venir que des services de l'État. D'après les informations que possède l'EPMP, les dossiers de 2016 commencent juste à être instruits, donc effectivement il y a du décalage. L'EPMP a conscience de ce que ces retards et difficultés de paiement n'aident pas à la mise en place de MAE. Aujourd'hui, les mesures agroenvironnementales restent un outil efficace pour la protection des prairies, cela permet de maintenir de l'élevage extensif sur le territoire. On ne peut dissocier l'élevage et le Marais poitevin.

Madame Amélie Lecoq rappelle qu'à l'heure actuelle des négociations sont déjà engagées entre le Ministère de l'Agriculture et l'Europe. Si des propositions de modification en profondeur sont à faire, il faut les faire remonter de suite aux DREAL afin qu'elles les fassent parvenir aux deux ministères concernés (MAAF et MTES).

Monsieur Jean-Marie Landais précise que sur le périmètre Natura 2000 et particulier sur Triaize, par rapport aux niveaux d'eau tenus dans le Marais poitevin, il y a une très forte dégradation des berges sur les fossés dues à certains curages, mais aussi à la réalimentation qui est maintenue très haute toute l'année alors que dans le passé des mises à sec permettaient d'avoir un enherbement des berges beaucoup plus bas. Le marais est en train de se dégrader complètement, les fossés s'écroulent, la partie basse de la berge est partie, c'est une catastrophe.

Monsieur Jean Eudes du Peuty a peu d'éléments de réponse sur Triaize, aujourd'hui il y a un contrat de marais destiné à gérer les niveaux d'eau un peu différemment en fonction des différents objectifs. Une expertise est en cours. Ce contrat de marais a moins de deux ans, il faut voir s'il y a eu des évolutions fortes en termes de dégradation, il faut en déterminer les causes effectivement. Si ce contrat de marais, en phase expérimentale, doit évoluer, il faut voir l'ensemble des paramètres. Un bilan annuel est fait sur chaque contrat, si celui de Triaize doit évoluer, ce sera fait, mais avec tous les paramètres. Après, il ne faut pas oublier que les causes de dégradation des berges sont souvent multiples (niveau d'eau, marnage…). L'ensemble des syndicats mixtes sont vigilants et travaillent sur ce sujet récurrent pour le Marais poitevin.

Monsieur Jean-Marie Landais souligne que la dégradation ne date pas du début de contrat, à savoir deux ans, cela date de plusieurs années. Il y une réelle inquiétude, à des endroits des chemins disparaissent dans des fossés et des agriculteurs ne peuvent plus accéder à des parcelles. Le curage subventionné ne devrait être fait qu'un petit peu, partout où le curage est fait un peu trop fort, la situation est catastrophique et il n'y aura pas de retour en arrière possible.

Monsieur Jean Eudes du Peuty rappelle la mesure évoquée précédemment d'entretien des fossés : elle consiste en un un curage très léger afin d'améliorer le fonctionnement écologique. Sur les réseaux principal et secondaire, les CTMA comportent un suivi environnemental des travaux qui sont réalisés. Aujourd'hui ce qui est fait sur le territoire n'a rien à voir avec ce qui était fait il y a cinq ou dix ans. Il est vrai que les curages forts à une certaine période n'ont pas aidé au maintien des berges.

Monsieur Fabrice Enon précise que sur leur territoire, concernant les règlements d'eau, il a été intégré un marnage entre l'hiver et l'été, ce qui n'était pas fait auparavant. Bien que des curages en sur-profondeur aient été faits il y a quelques décennies, aujourd'hui c'est beaucoup plus léger. Il a été lancé il y a quatre ou cinq ans un important programme pour l'adoucissement des berges, les retours sont bons voire très bons.

Monsieur Prosper Giraudet précise que les berges sont maintenant défaites, aucun retour en arrière n'est possible. Diverses raisons sont en cause, des oiseaux ont mangé la végétation en surface de l'eau, aujourd'hui elle n'est plus là donc cela fait faire du clapot, les prises d'eau l'été deviennent néfastes, les écrevisses ont fait également des dégâts. C'est un ensemble de choses qui font que les berges ne sont plus ce qu'elles étaient ni ce qu'elles devraient être.

- **Présentation de la démarche de réécriture du DOCOB**

Monsieur Jean Eudes du Peuty rappelle que le premier DOCOB rédigé par le Parc date de 2003. Depuis 2004 jusqu'à ce jour, l'animation du DOCOB est effectuée par le Parc. En 2010, l'EPMP a été désigné opérateur du site. Entre 2014 et 2016, il a fait réaliser une évaluation du DOCOB qui a donné lieu à différentes recommandations. Fin 2017, il a été passé avec le Parc une convention pour sa réécriture.

Monsieur Alain Texier précise qu'il faut compter un travail jusqu'à mi 2019 pour travailler sur la réactualisation du DOCOB. Il s'agit d'un document d'objectifs, un document administratif normalisé avec un diagnostic de territoire aussi bien biologique que socio-économique sur l'agriculture, le tourisme, l'évolution de l'urbanisation… Il va être défini des objectifs et mesures pour concilier les enjeux biologiques et l'ensemble des activités humaines. Le document comporte quatre grandes parties avec des fiches actions et un calendrier.

Le prochain DOCOB va s'appuyer sur l'évaluation du premier document faite en 2016 par un bureau d'étude extérieur au territoire pour avoir un avis neutre. À l'intérieur, on retrouve des indications, des orientations, des préconisations et de possibles pistes d'action. Pour préparer ce document, il a été également fait sur les deux dernières années, trois réunions thématiques sur les enjeux pour la zone humide avec notamment les enjeux biologiques et la gestion des espaces naturels, et les enjeux agricoles.

Les consignes données par l'État, opérateur de Natura 2000, sont d'avoir un DOCOB recentré sur des objectifs resserrés, précis et opérationnels.

L'ensemble des acteurs du terrain doivent être valorisés et participer à l'élaboration du DOCOB et à Natura 2000. Il faut également intégrer dans les différents outils les objectifs Natura 2000.

Des groupes de travail vont être émis en place sur un calendrier allant de septembre 2018 à juin 2019. Il est proposé de travailler sur cinq thématiques : l'écologie, l'agriculture, l'hydraulique et les milieux aquatiques, le tourisme et les activités de plein air, ainsi que le littoral. Associée à ces groupes de travail, une procédure complémentaire sera composée de deux sous-groupes de travail qui se réuniront plutôt sur la fin de l'année : un groupe éducation à l'environnement et développement durable, et un groupe communication sur l'appropriation de Natura 2000 et les outils à mettre à disposition. Les sujets transversaux (Ramsar, aménagement, SAGE…) seront intégrés dans chaque groupe.

Groupe écologie : une première réunion se déroulerait en septembre ou octobre 2019 avec une proposition de 10 membres.

Groupe agriculture : la première réunion devrait se tenir en septembre ou octobre, l'ensemble des partenaires agricoles seront représentés, les associations et l'ONCFS sont les bienvenus.

Groupe hydraulique et milieu aquatique : il est proposé une liste de partenaires pour une première réunion en septembre ou octobre. Dans ce groupe se retrouvent notamment les syndicats mixtes, l'Institution, des représentants des associations de protection de la nature, l'AFB…

Groupe activités de plein air : une réunion pourrait avoir lieu en septembre avec l'ensemble des offices de tourisme et les trois antennes départementales du tourisme pour réfléchir à une façon de travailler.

Groupe littoral : il comprendrait de nombreuses personnes dont des communes, les conseillers départementaux, l'ONF, les comités conchylicoles…

Un travail doit donc être fait sur l'état des lieux et le diagnostic du territoire pour l'ensemble des thématiques, on doit aussi définir les enjeux et les objectifs. L'ensemble de ces travaux sera présenté au COPIL en début d'année 2019 pour valider les diagnostics de territoires et les enjeux fixés afin que sur le premier semestre 2019 il puisse y avoir un travail de fait sur les mesures concrètes.

Madame Nadine Pelon présente le diagnostic agricole qui sera réalisé par les trois Chambres d'agriculture (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée). L'EPMP confie la mise à jour du diagnostic agricole et l'animation auprès des agriculteurs aux trois Chambres présentes sur le territoire.

Les objectifs sont la mise à jour du diagnostic agricole réalisé en 2003, et l'analyse de la valorisation du site Natura 2000 sur les exploitations concernées.

L'agriculture doit être dynamique sur le territoire pour prendre en compte les différentes contraintes du site Natura 2000 et pour assurer la pérennité des exploitations.

L'étude comprend la mise à jour des données agricoles sur le territoire (données essentiellement statistiques), et la mise en évidence des différents systèmes d'exploitation.

La méthode comprend une recherche bibliographique à partir des études disponibles et une typologie des exploitations. Une enquête sera menée auprès des exploitants afin de connaître leurs attentes, les difficultés rencontrées et les impacts de Natura 2000 sur leurs exploitations.

Avant l'été il sera mené l'étude bibliographique, courant septembre et octobre 2018 des enquêtes seront faites, en novembre et décembre 2018 les exploitants vont être rencontrés sur le terrain avec un travail de groupe pour faire remonter ce que la profession agricole souhaite sur ce territoire. Une synthèse avec une restitution pourrait être faite en février ou mars 2019.

Monsieur Alain Texier revient sur la notion de calendrier, il y a six ou sept mois pour travailler sur le diagnostic du marais poitevin, faire son état des lieux et pour définir les grands enjeux et objectifs que le territoire va se fixer pour les prochaines années sur Natura 2000.

Monsieur Hugues Des Touches revient sur le diagnostic agricole. Il va y avoir de grandes mutations agricoles dans les prochaines années. Il y a des évolutions sur l'abandon, sur des parcelles qui partent sur d'autres destinations et une intensification de la conduite extensive de la part de certains exploitants. Il faut que dans le diagnostic tout cela soit bien mis en évidence. Il faudrait avoir les dates de fauche, la surface fertilisée… en fait des indicateurs qui peuvent montrer que, derrière, la biodiversité ne pâtit pas de la situation.

Monsieur Jean Eudes du Peuty rappelle que l'idée n'est pas de faire un diagnostic des évolutions des pratiques agricoles, mais de rencontrer les exploitants pour savoir quelles sont leurs attentes sur Natura 2000. Natura 2000 a longtemps été vu comme quelque chose de très négatif, aujourd'hui cela évolue, il faut que cette procédure soit positive pour le territoire. Il n'est pas envisagé de travailler sur l'évolution des pratiques agricoles. Parler d'évolution du territoire dans les années futures est compliqué, cela évolue rapidement. Par compte ce qui est intéressant c'est de voir comment maintenir l'élevage extensif.

Madame Nadine Pelon précise qu'il y aura peut-être quelques chiffres, mais pas dans le détail. Il n'a pas été demandé un diagnostic très poussé non plus. Ce qui ressort, c'est que Natura 2000 a été vécu avec des contraintes, il faut travailler avec la profession agricole sur ce que Natura 2000 peut apporter au niveau agricole.

Madame Amélie Lecoq souhaite remettre en perspective les objectifs de Natura 2000 à savoir la préservation des espèces et des habitats pour lesquels le site a été désigné. Il faut plutôt se demander ce que l'agriculture a à apporter à Natura 2000. Il est évident qu'elle a beaucoup à apporter, c'est pour cela que Natura 2000 doit prendre en compte le besoin des agriculteurs et notamment le besoin économique.

Monsieur Jean Eudes du Peuty rappelle que le diagnostic est ciblé sur certains éléments et ne constitue pas un diagnostic agricole complet ; par contre, il y a de nombreux éléments sur les MAE. La révision n'est pas qu'un diagnostic agricole, ce n'est qu'une petite partie bien qu'elle soit importante. Là, il faut que le COPIL se prononce sur démarche de concertation.

Madame Amélie Lecoq demande combien de réunions sont prévues par groupe de travail.

Monsieur Alain Texier répond que pour l'instant il est envisagé deux réunions par groupe, une pour partager le diagnostic et une pour partager les mesures et les actions. Dans le calendrier, il existe une « phase 4 » de validation, pour savoir si pour certains groupes on pourra faire une troisième réunion. Ce nombre va dépendre des sujets, il ne faut pas oublier qu'on travaille depuis un existant et qu'on dispose déjà de pistes de réflexion.

Monsieur Christian Aimé revient sur le travail du diagnostic, il y a déjà des données dans les contrats MAE. La plupart des exploitations agricoles ont su tirer profit d'une partie, souvent culture ou céréale, dans le marais ou en bordure, cela permet d'avoir une complémentarité pour alimenter les animaux. L'agriculture est sans doute au cœur du dispositif, sans les agriculteurs et les pratiques agricoles, le territoire peut aller à la friche ou à d'autres destinées. L'immédiat est de prendre en compte les 55 exploitations agricoles. Il faut trouver un système de mutualisation pour leur donner de la visibilité dès l'année prochaine.

Monsieur Jean-Marie Landais demande si le périmètre va rester le même.

Monsieur Jean Eudes du Peuty répond qu'il y aura quelques corrections qui seront étudiées. Il y a eu quelques erreurs de découpage et se pose la question de l'extension.

Monsieur Alain Texier précise que ce qui est proposé, suite à une discussion avec les deux DREAL et les trois DDT, est l'établissement d'une fiche action sur la révision du périmètre dans les dix prochaines années.

Monsieur Denis Bassand souhaite savoir si, dans le diagnostic agricole, l'agriculture biologique et l'agriculture sous couvert seront intégrées.

Madame Nadine Pelon répond par l'affirmative, lorsqu'on examinera les statistiques, tous les types d'exploitation seront bien évidemment pris en compte.

Monsieur Jean Eudes du Peuty demande au COPIL s'il est favorable à la démarche de réécriture proposée, qui nécessite la participation de l'ensemble des acteurs. Pour que le DOCOB Natura 2000 soit pris en compte par l'ensemble des acteurs et le grand public, il faut que les acteurs puissent en discuter, c'est une nécessité.

Les membres du COPIL Natura 2000 ne soulevant pas d'opposition à la procédure de réécriture, celle-ci est validée.

- **Points divers**

Aucun point divers.

Monsieur Jean Eudes du Peuty note qu'il n'y a pas de points divers et remercie les membres du comité de pilotage de leur présence avant de clôturer la séance.

Le secrétaire de séance | Le Président

Johann LEIBREICH

Personnes et organismes présents

Nom Prénom	Organisme
Johann Leibreich	Directeur EPMP
Jean-Eudes du Peuty	EPMP
Florent Dubillot	EPMP
Caroline Rouennier	Directrice PNR Marais poitevin
Dominique Giret	PNR Marais poitevin
Alain Texier	PNR Marais poitevin
Odile Cardot	PNR Marais poitevin
Gaëtan Douchin	PNR Marais poitevin
Léonore Goffe-Signoret	Chambre d'agriculture 17
Céline Belly	DDT 79
Philippe Gaffez	DDT79
Olivier Gouet	DREAL Nouvelle Aquitaine
Erwan Faux	Chambre d'agriculture 79
Gilles Chourré	IIBSN
Amélie Lecoq	DREAL Pays de la Loire
Jean-Michel Passerault	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Pierre-Guy Perrier	Président PNR Marais poitevin
Jean-Pierre Guéret	LPO
Denis Balland	SAGE SNMP
Marie-Noëlle Beve	DDTM 85
Thierry Priouzeau	Maire de la Couture
Guillaume Malfait	DDTM 17
Hughes des Touches	LPO Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis-du-Payré
Gérard Bachelet	Angles
Florent Jarrault	CAN
Karine Farineau	Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée
Christian Aimé	Chambre d'agriculture 85
Bernard Coiffé	Commune Saint Sigismond
Olivier Bossu	Conseil Départemental 85
Joël Bory	Psdt Syndicat mixte marais poitevin Bassin du Lay
Bruno Lepoivre	Chambre d'agriculture 79
Fabrice Enon	Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise
Bruno Deborde	Auchay sur Vendée
Olivier Gore	Université de Rennes
Pascal Dubech	CREN Poitou-Charentes
Patrick Berthelot	ASA des marais du Gros Aubier
Prosper Giraudet	ASA Grand Marais de Triaize
Diane Berjon-Szatanik	Sous-Préfecture de Fontenay le Comte
Alain Remaud	Le Poiré-sur-Velluire
Steve Moneuse	LPO
David Neau	
René Bourcier	Mairie le Givre
Cécile Gautron	Syndicat des 3 rivières
Stéphane Grupp	DDTM 17
Jérôme Mery	Fédération de chasse 17
Christelle Beaujon	Hier Aujourd'hui Demain - Ile d'Elle
Christian Goubin	Hier Aujourd'hui Demain - Ile d'Elle
François-Marie Pellerin	Coordination pour la Défense du Marais poitevin

Patrick Blanchard	CRPF Pays de la Loire
Nadine Pelon	Chambre d'agriculture 85
Alexis Gelot	Jeunes agriculteurs 85
Stéphane Macaud	EID Atlantique 17
Stéphane Averty	EID Atlantique
Josy Pierre	Département 79
Rouleau	SVL
Jean-Marie Landais	Mairie Triaize
Michel Coussot	Mairie Lairoux
Simon-Pierre Guilbaud	EPMP
Henri Bonnet	SIAH Val de Vaux
Stéphane Bouillaud	Pays de Fontenay-le-Comte
Guy-Marie Robin	Mairie Curzon

LISTE DES ORGANISMES EXCUSES

Organisme
Préfecture de Charente Maritime
Préfecture de Vendée
Sous-Préfecture de Fontenay le Comte
Conseil Régional des Pays de la Loire
Président du Conseil Départemental de Vendée
Président du Conseil Départemental des Deux Sèvres
Représentant le Conseil Départemental de Vendée
Mairie de Niort
Mairie de La Rochelle
Mairie d'Andilly
Mairie de Longeville
Mairie de St Hilaire la palud
Mairie de Marans
Mairie de Chaillé les Marais
Mairie de Priaires
Mairie de la Tranche sur mer
Mairie d'Angliers
Mairie de Velluire
Mairie de Courcon
Communauté d'agglo de la Rochelle
DRAAF Nouvelle Aquitaine
AELB
ONCFS
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 79
Syndicat intercommunal d'énergie des Deux Sèvres
Comité Régional de la Conchyliculture Pays de la Loire
Comité Régional de la Conchyliculture Poitou Charentes
Association de Défense de l'Environnement en Vendée
Conservatoire du Littoral
SMM79
UNIMA
Syndicat des eaux de Charente Maritime
La maison du tourisme des Deux Sèvres